

PROJET

Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage concernant l'information des demandeurs de logements et l'attribution des logements pour le compte de la Ville de Clamart.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Clamart agissant en tant que commanditaire,

Dont le siège est situé Place Maurice Gunsbourg à Clamart (92140), représentée par Monsieur Jean-Didier BERGER, agissant en qualité de Maire, en application d'une délibération du Conseil municipal en date du

D'une part,

ET

Vallée Sud Habitat (Office Public de l'Habitat du territoire Vallée Sud - Grand Paris) agissant en qualité d'assistant,

Dont le siège est situé 5, rue Paul Vaillant Couturier à Clamart (92140), représenté par Monsieur Yann Chevalier, Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 11 mars 2021, et spécialement autorisé à signer la présente convention par la délibération N° du Conseil d'administration du

D'autre part,

Préambule :

La Ville de Clamart a à cœur de développer sur son territoire une offre de logements sociaux ou en accession sociale. Cependant, avec le transfert de la compétence Habitat à la Communauté d'agglomération Sud de Seine puis au Territoire Vallée Sud - Grand Paris et la gestion par l'Office Public de l'Habitat (OPH), Vallée Sud Habitat, des demandes de logements sociaux, la commune a souhaité déléguer cette gestion à l'OPH de la Ville de Clamart, désormais OPH du territoire Vallée Sud - Grand Paris.

La Ville de Clamart dispose de droits de réservation de logements dans tous les programmes de logements sociaux construits sur la commune.

Par ailleurs, la Ville de Clamart s'appuie sur l'OPH, Vallée Sud Habitat, pour mener à bien la politique de mixité sociale sur la commune.

Monsieur le Préfet ayant rappelé à la commune de Clamart par un courrier en date du 5 avril 2016, que dans le cadre de la convention de délégation du contingent préfectoral d'attribution de logements sociaux, elle devait être en capacité de recevoir les demandes de logement, notamment de manière dématérialisée, pour les transmettre, le cas échéant, à ses bailleurs et aux organismes de logements sociaux présents sur son territoire, la Ville de Clamart a donc décidé de recentrer sa compétence logement au sein de sa Direction de l'urbanisme et du logement.

Cette dernière a donc en charge le contrôle des actions réalisées par le bailleur pour la Ville faisant objet d'une convention depuis le 1er janvier 2017 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. A cet effet, Clamart Habitat produit annuellement un rapport d'activité.

Afin de faciliter le parcours administratif, la Ville de Clamart a ainsi souhaité centraliser toutes leurs démarches en un lieu unique et a confié cette mission à Clamart Habitat au titre d'une convention en date du 09 mars 2021, d'une durée d'un an renouvelable trois fois et se terminant le 31 décembre 2024.

Les deux premières conventions ayant donné toute satisfaction, la Ville de Clamart entend la renouveler.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Définition de la mission d'assistance :

La Ville de Clamart confie à Vallée Sud Habitat les missions suivantes :

- Réception de toutes les demandes de logements sociaux sur la Ville de Clamart, préparation des démarches administratives pour l'inscription au numéro unique de chaque demandeur, constitution et saisie du dossier de demande de logement ainsi que des mises à jour et des renouvellements.
En 2022, nous avons décompté 330 demandes enregistrées, 785 demandes actualisées ou renouvelées.
Depuis le 1^{er} janvier 2023, 677 demandes ont été mises à jour ou renouvelées et 121 nouvelles demandes ont été créées.
- Dans le cadre de la gestion des demandeurs et des attributions des logements, assurer toutes les relations partenariales avec les institutions (Préfecture, CAF, Conseil Départemental, Services Sociaux, Organismes d'HLM... etc.).
- Suivi des droits de réservation de logements des contingents Préfecture et Ville.

- Préparation des dossiers de candidatures pour les commissions d'attribution des organismes ESH partenaires. Participation, en cas de besoin, aux commissions d'attribution des organismes ESH partenaires.
- Etude des dossiers de candidatures, réception des demandeurs de logement, orientation des candidats vers les dispositifs DALO ou PDAHLPD, constitution des dossiers, interface avec les services de l'Etat et les demandeurs de logement.
- Suivi administratif des propositions de logements faites aux familles (accord, refus), organisation des rendez-vous et réponses à l'ensemble des demandeurs sollicitant la ville de Clamart (1500 correspondances en 2022).
- En 5 ans, 3815 demandeurs de logements ont été reçus par les équipes de la direction de l'habitat ce qui représente une moyenne de 763 familles par an.

Article 2 - Frais engendrés par cette mission d'assistance :

Ces missions correspondent à 2 postes (1,8 équivalent temps plein) dans la charge de l'accueil du service logement de Vallée Habitat intégrant l'occupation des locaux et les frais d'utilisation du matériel informatique :

- Un poste à temps plein pour le suivi administratif et les réponses aux courriers des demandeurs de logement.
- Un poste à temps plein pour les orientations DALO et PDALHPD.

Les coûts engendrés et actualisés sont évalués à Quatre-vingt-dix-neuf-mille-six-cent vingt et un Euros (99 621€)

Le règlement s'effectuera en deux versements, à terme échu, aux dates suivantes : au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Ces frais seront réévalués suivant le taux de l'inflation connu au 1er janvier de chaque année.

Article 3 -TVA applicable :

La TVA applicable est celle en vigueur à la date de facturation.

Article 3 - Durée

Enfin, la présente convention d'assistance prend effet à compter du 1^{re} janvier 2025 et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Elle peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires, à Clamart le

Pour la Ville de Clamart, Le Député-Maire, Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris	Pour Vallée Sud Habitat, Le Directeur Général,
--	---

